

Démarches : Pensez aux téléservices



Demandez vos actes en ligne, signalez un dysfonctionnement... C'est désormais possible sur le site internet de la ville www.ville-beauchamp.fr

▼ Contenu

Simplifier le quotidien des Beauchampois en rendant les demandes administratives accessibles à tout moment, c'est l'objectif que s'est fixé la commune en engageant la refonte du site internet il y a quelques mois.

Depuis début novembre, les administrés peuvent accéder à un certain nombre de démarches en ligne sur www.ville-beauchamp.fr. Parmi les téléservices, sont déjà disponibles : les demandes d'actes de naissances, de décès ou de mariage et les demandes de livret de famille. Cette nouvelle interface permet encore de signaler un dysfonctionnement sur la voirie ou encore d'enrichir sa fiche entreprise ou association.

D'autres services sont encore à découvrir dans la rubrique Démarches en ligne. Une transformation numérique qui n'exclut pas de faire aussi ses démarches directement en Mairie.